



PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Direction départementale des
territoires des Hautes-Alpes

Service Aménagement
Soutenable
Unité Urbanisme-Risques

PPR de Châteauroux-les-Alpes

Bilan de la concertation du PPR de Châteauroux-les-Alpes

Affaire suivie par : Eric BARTHE-LAVAIL
Téléphone : 04.92.40.36 35
Télécopie : 04.92.40.35.83
Courriel : eric.barthe-lavail@hautes-alpes.gouv.fr

Par arrêté préfectoral en date du 28 août 2007, la prescription de l'établissement du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles de mouvements de terrain, d'inondations, de crues torrentielles et d'avalanches a été prescrit sur la commune de Châteauroux-les-Alpes.

La présentation de la procédure d'élaboration du PPR a été faite en mairie le 19 novembre 2007.

La présentation des aléas a eu lieu le 11 juin 2008 en mairie.

La présentation du zonage réglementaire a eu lieu le 3 février 2009, le 22 janvier 2010 et le 3 octobre 2014 en mairie.

La présentation de la maquette du projet du PPR a été envoyé le 14 octobre 2009 à la mairie de Châteauroux-les-Alpes sous la forme de l'enquête administrative.

L'examen des remarques issues de l'enquête administrative a été faite le 22 octobre 2012.